



TREMOUILLE SAINT LOUP
Compte rendu de la séance du samedi 26 février 2022

Présents : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Samuel AUBERT, Bernadette ROUSSEAU, Alexandre GUILLAUME

Excusés : Jean Claude PARREY représenté par Bruno EYZAT

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette ROUSSEAU

Ordre du jour:

1-Vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CONSTANTIN Alexander délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 décide à l'unanimité des membres présents:

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	7 275.57			30 185.75	7 275.57	30 185.75
Opérations exercice	102 669.85	77 773.61	124 362.10	143 119.60	227 031.95	220 893.21
Total	109 945.42	77 773.61	124 362.10	173 305.35	234 307.52	251 078.96
Résultat de clôture	32 171.81			48 943.25		16 771.44
Restes à réaliser	18 543.41	44 370.60			18 543.41	44 370.60
Total cumulé	50 715.22	44 370.60		48 943.25	18 543.41	61 142.04
Résultat définitif	6 344.62			48 943.25		42 598.63

2-Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

6 344.62€ au compte 1068 (recette d'investissement)
42 598.63€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

3-Vote du compte de gestion

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CONSTANTIN Alexander déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

4-Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

La dépense d'investissement concernée est la suivante:

-Article 231-Immobilisations en cours- Logement Mairie: 2 100€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

5-Femmes Elues du Puy de Dôme

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une demande de subvention est sollicitée par l'Association Femmes Elues du Puy-de-Dôme pour l'année 2022 d'un montant de 30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 60€ pour l'année 2022 à l'Association Femmes Elues du Puy-de-Dôme.

6-Rénovation d'un gîte 954

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que trois entreprises ont été consultées pour la rénovation du gîte 954.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, :

- décide de retenir l'entreprise SANCY RENOVATION

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

7-Entretien parcelle communale D 101

VU, la décision d'entretenir la parcelle D 101, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, d'encaisser le chèque de Monsieur AUBERT Samuel d'un montant de 20.00€

8-Questions diverses

-Monsieur et Madame LENAUD souhaitent acheter un morceau de terrain à la patte d'oie.

-L'élagage du tilleul de Leyval a été fait pour des raisons de sécurité (coût 462€ TTC)

-Vu la demande de Monsieur MANARANCHE-REHM et Madame SOL pour l'encaissement du chemin de Vareyre, le bouchage des trous sera fait.

INFORMATIONS

Le **3977** est le numéro national d'écoute destinés aux personnes âgées et aux adultes en situation de handicap victimes de maltraitance, il est également ouvert aux témoins pour signaler les actes de maltraitance.

entreprendre.Service-Public.fr nouveau site internet qui facilite l'accès à l'information et simplifie les démarches administratives des entrepreneurs.

Une nouvelle carte électorale sera envoyée à chaque électeur inscrit sur les listes électorales. Elle est dotée d'un QR code qui renvoie au site **elections.interieur.gouv.fr**. En le scannant, vous accédez directement à l'ensemble des démarches utiles et informations générales sur les élections. Il y a aucune collecte de données personnelles.

Cette nouvelle carte électorale vous sera envoyée à votre domicile par votre mairie.

Un numéro national d'électeur sera attribué sur la carte et il sera nécessaire pour établir une procuration.

Bruno EYZAT

Le Maire

